

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Germinal, an VII.



Extrait d'une lettre du général Toussaint-Louverture sur la situation de Saint-Domingue, et sa conduite envers la France. — Ordre du général Championnet concernant les prêtres français insermentés qui se trouvent dans divers couvents de Naples. — Rapport des Autrichiens sur la bataille du 5 germinal. — Détails sur les positions occupées par l'armée française en Helvétie. — Nouvelle officielle de la prise de Livourne et de Florence.

COLONIES FRANÇAISES.

Extrait d'une lettre adressée par le général Toussaint-Louverture au citoyen Guybre, son secrétaire et chargé de ses dépêches à Paris.

Port-Républicain, le 25 pluviôse, an 7.

Je vous écris par triplicata pour vous faire passer mon mémoire au directoire exécutif. Le duplicata est encore au Cap, d'où j'ai été obligé de partir pour venir au Port-Républicain auprès de l'agent du directoire Roume, qui s'y est rendu de Santo-Domingo; mais vous ne tarderez pas à le recevoir, parce que sitôt arrivé au Cap avec l'agent, il sera expédié un bâtiment pour France qui vous le portera.

Enfin, après les orages qui ont obscurci notre horizon politique dans les derniers jours de vendémiaire & 1^{er} brumaire, l'aurore du bonheur a relui pour le peuple de Saint-Domingue. Mes souhaits, d'accord avec les sages dispositions du directoire, viennent de donner à la colonie un agent qui, par sa sagesse & sa prudence, consolidera la tranquillité publique. Vous me connoissez assez pour être convaincu, qu'assuré des bonnes intentions de l'agent du gouvernement, je le seconderai de tous les moyens qui sont en mon pouvoir, & dont je n'usurai jamais que pour faire le bonheur de mon pays & le conserver à la France. Car, en dépit des calomnieux, je prouverai au monde que, fidèle à mes sermens, je n'ai jamais mérité l'opprobre dont ils ont voulu me couvrir. J'ai servi l'Espagne alors que le royalisme en France enchaînoit la liberté, & qu'il persécutait ceux qui s'en déclaraient les défenseurs. Mais quand la France m'a tendu les bras, qu'elle m'a admis au nombre de ses enfans, j'ai passé sous les drapeaux de la république, & je n'ai pas cessé de combattre pour elle. Et comment aurais-je pactisé avec l'Angleterre, lorsque je n'ai cessé de faire une guerre à mort à ses stipendiés à Saint-Domingue? La politique dans les armées autorise la ruse; & pour l'avoir employée envers un commandant de Georges III avec succès, peut-on conclure que j'ai été le partisan de l'Angleterre? Au contraire, ce devoit être une preuve de plus de mon dévouement à la liberté, & de mon désir d'augmenter ses conquêtes. Il n'en reste plus à faire aujourd'hui sur le sol de Saint-Domingue.

L'armée de Saint-Domingue n'a plus que des lauriers à cueillir; & lorsqu'elle s'est dévouée au triomphe de la liberté & à la défense de la république, elle n'a désiré d'autre récompense que celle de jouir de ses droits & du fruit de ses travaux. J'ai fait servir mon pouvoir au bonheur général de la colonie; & si la félicité publique se consolide, mes vœux seront remplis. Content du bonheur de tous les habitans de la colonie & du triomphe de la France, je mourrai content, & mon dernier soupir sera une expression de reconnaissance pour la république, comme mes derniers regards se tourneront vers elle.

Voilà mes chers enfans le plus que vous pourrez; donnez-moi de leurs nouvelles: vous savez combien je les aime, combien est tendre mon attachement pour eux. Donnez-leur les conseils & les avis qu'ils doivent attendre d'un ami de leur père; qu'ils soient laborieux, & qu'ils s'attachent à se rendre dignes, par leur application, des soins & des bienfaits de la mère patrie; ils mériteront par là que je redouble pour eux d'attachement, ainsi que leur tendre mère, pour laquelle vous voudrez les embrasser.

Signé, TOUSSAINT-LOUVERTURE.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 ventose.

La Porte attend journellement des avis ultérieurs sur la marche de l'armée de Gexzar-Pacha, qui a dû pénétrer en Egypte par le désert de Rama. La flottille qui doit seconder les opérations de cette armée en formant une attaque sur les côtes, sera prête à mettre à la voile dans dix à douze jours. On hâte l'armement des chaloupes canonnières et l'embarquement des artillers et des troupes disciplinées à l'européenne, qui doivent être employés dans cette expédition.

On prétend que la Porte a fait saisir aujourd'hui un basneh (trésor) appartenant à l'ex-prince de Valachie Hangerli, et que l'on évalue à deux millions de piastres. Ce lucre énorme, après dix mois de souveraineté, justifie la rigueur de la Porte envers ce prince. (Nous avons annoncé qu'il avoit été étranglé par ordre de S. H.)

Le premier de ce mois, le nouveau prince de Valachie s'est rendu à la Porte, pour y prendre congé du Grand-Visir qui l'a revêtu d'une pelisse de martre-zibeline, et lui a fait présent d'un cheval richement enharnaché. Ce prince est parti hier *incognito* pour Bucharest.

Par suite de la réconciliation de Passwan-Oglou, beaucoup de janissaires sont revenus ici; mais dans l'état le plus délabré.

ITALIE.

Naples, le 20 ventose.

Le général Championnet a publié, peu de jours avant son départ, l'ordre suivant:

« Le général en chef informé que nombre de prêtres français non sermentés, qui avoient été placés du tems de l'ancien gouvernement, dans diverses maisons religieuses de cette ville, lesquelles devoient leur fournir le logement, la table & une petite pension annuelle, observent la conduite la plus exemplaire, & prêchent publiquement la soumission aux loix du nouveau gouvernement napolitain, arrête ce qui suit:

Art. 1^{er}. Les prêtres français insermentés, qui se sont soumis aux loix de la république française, concernant les déportations, lesquels demeurent actuellement dans la ville de Naples, & ont été placés par l'ancien gouvernement dans des maisons religieuses, y resteront jusqu'à nouvel ordre, recevront le logement, la table, & une pension pour subvenir à leurs plus pressans besoins. Un commissaire désigné par le cardinal-archevêque, de concert avec un officier de l'état-major, qui sera nommé par le chef de

l'état-major de l'armée, fixera la quotité de la pension qui devra être accordée à chacun d'eux.

II. Toute maison religieuse qui refusera d'exécuter le présent ordre, sera taxée militairement à une somme de 6000 ducats.

III. Les prêtres français resteront sous la surveillance du comité de police, du gouvernement provisoire, & du commandant de la place.

IV. Copie du présent ordre sera adressée au gouvernement provisoire, au cardinal-archevêque de Naples, imprimée & affichée dans la ville ».

Turin, le 7 germinal.

Le citoyen Musset, nouveau commissaire de la république française en Piémont, est arrivé depuis trois jours dans cette commune. Il s'est présenté hier au gouvernement provisoire, & le langage qu'il lui a tenu a pleinement répondu à l'idée qu'on avoit déjà de son intention bien décidée d'y opérer le bien, en déjouant à-la-fois les manœuvres sourdes des partisans de l'ancien régime & celles plus audacieuses de nos démagogues, qui prennent pour du patriotisme l'opposition constante à tout gouvernement établi, & haïssent encore plus l'ordre qu'ils n'aiment la liberté.

A U T R I C H E.

Vienne, le 3 germinal.

Il est déjà arrivé ici deux courriers de Berlin, expédiés par le comte de Dietrichstein, qui reviendra, dit-on, sous peu de jours.

L'empereur de Russie vouloit donner une de ses filles à l'archiduc Charles; mais ce prince s'est excusé honnêtement, en disant que son devoir lui preseroit d'être soldat avant d'être époux.

Le grand-duc Constantin arrivera ici le 16.

A L L E M A G N E.

Stutgard, le 12 germinal.

D'après nos gazettes, les Autrichiens évaluent la perte qu'ils ont essayée le 6 germinal, où la gauche du général Saint-Cyr a remporté une victoire complète, à 4000 morts ou blessés & à 3500 prisonniers. Si l'armée française n'avoit pas été si inférieure en nombre aux Autrichiens, l'armée du prince Charles auroit été entièrement détruite. Jamais on n'avoit vu à une bataille autant d'artillerie; l'armée autrichienne avoit garni son front de 300 bouches à feu. Le nombre des blessés est très-considérable. A Ulm, à Biberach, à Kempten, à Augsbourg, à Ravensbourg, à Memmingen, &c. &c., les hôpitaux, les églises, les maisons, les écoles & les bâtimens publics ont été convertis en hôpitaux, & sont remplis de militaires.

Les Russes qui se rendent en Italie, sont arrivés sur les frontières de la Styrie dans les derniers jours de ventose. Ils continuent leur marche par Klagenfurt & Leibach, vers le territoire vénitien.

Toutes les troupes autrichiennes, cantonnées dans la Carinthie, marchent dans le Frioul, & celles qui étoient dans les environs de Klagenfurt s'avancent par Ponteba, vers le Tagliamento.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Extrait d'une lettre particulière de Zurich, du 10 germinal.

Les préparatifs militaires augmentent sur nos frontières; l'aile gauche de l'armée en Helvétie, commandée par le général Massena en personne, s'est mise en mouvement &

a pris une position avantageuse en partie sur le lac de Constance & en partie en avant de Schaffouse. Le quartier-général se trouve en ce moment à Constance. Par cette position, non-seulement la Suisse est couverte, mais l'armée helvétique peut renforcer l'aile droite de l'armée du Danube, ou tourner les Autrichiens s'ils osoient avancer du côté de la forêt Noire.

Les Autrichiens, de leur côté, ont établi des barques canonnières sur le lac de Constance, sous le commandement du capitaine William, afin de couper les communications des Français par ce lac.

Le général de brigade Nouvion est entré dans le Frickthal, & a occupé ce pays. Il fait partie de l'aile gauche de l'armée helvétique, & entretient la jonction avec les divisions commandées par Férino.

L'aile droite de la même armée sous les ordres du général Lecourbe, après avoir remporté le 5 de ce mois une victoire éclatante, est entrée en Tyrol. elle est soutenue par une division de l'armée d'Italie, qui doit s'avancer par Roveredo & Trente sur Botzen.

Il se confirme que les troupes françaises ont emporté le poste important de Feldkirch.

Le centre de l'armée Helvétique est posté en partie dans le Vorarlberg & en partie dans les cantons de Linz & de Sentis. Les troubles qui avoient eu lieu dans ce dernier canton, à l'instigation des prêtres, sont entièrement apaisés.

Notre directoire prend toutes les mesures nécessaires pour s'opposer avec vigueur aux entreprises & projets que l'ennemi pourroit tenter contre notre patrie. Le corps d'élite des cantons de Targovie, Zurich, Argaw, Bâle, Sentis, & quelques autres, s'est mis en marche pour défendre les frontières. Le corps d'élite du canton de Léman, sans être encore appelé par le directoire, est parti spontanément pour la même destination.

Toutes les troupes helvétiques postées sur la frontière, sont commandées par le général Keller, qui a reçu ordre de faire couper & brûler les ponts qui se trouvent sur le Rhin.

Le corps législatif a décrété que chaque commune sera tenue de fournir un certain nombre d'hommes, conformément à sa population, pour le corps de 18,000 auxiliaires de la république française.

Notre directoire a proposé hier, aux deux conseils, dans un message, de déclarer la guerre à l'empereur.

Tout le pays des Grisons vote dans ce moment sur sa réunion à la république helvétique. Toutes les communes qui ont émis jusqu'ici leur suffrage, se sont déclarées pour cette réunion.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Brest, le 10 germinal.

Dès les premiers jours de son arrivée, le citoyen Bruni, ministre de la marine, a pris connoissance de la situation du port & de l'armée navale. Aujourd'hui, dans une proclamation qu'il adresse aux ouvriers du port, il leur témoigne sa satisfaction de l'activité qu'il a remarquée par-tout. Puis il ajoute :

« Que votre zèle ne se ralentisse pas : il vous reste encore beaucoup à faire. C'est de l'accélération de vos travaux que dépend le succès de l'expédition; un seul jour d'inaction peut le rendre moins certain. Vous voyez que le directoire exécutif s'occupe sans cesse de vous : des paiemens réguliers attestent sa sollicitude paternelle, &c. »

Le ministre a aussi fait une proclamation à l'armée navale :

« Depuis long-tems, dit-il, la marine étoit nulle pour la république : le directoire a voulu qu'une armée navale fut créée, & vingt-quatre vaisseaux sont prêts à mettre à la voile. . . .

» Que les ennemis de la grande nation tremblent ! les marins sont les dignes émules des soldats qui ont soumis les rois ; ils combattront, ils vaincront comme leurs frères d'armes.

» Le siècle de la liberté est celui des prodiges. La marine n'a-t-elle pas aussi ses héros à citer ? La France n'a-t-elle pas récemment encore admiré le beau combat de *la Charente*, de *la Bayonnaise*, & la vigoureuse résistance de *la Seine* & de *la division d'Irlande* ? . . .

» Citoyens, le jour est venu où de grands efforts précèdent de grands succès. Le directoire, la république entière ont les yeux sur vous. . . .

» Soyez subordonnés à vos chefs, soyez confians dans vos forces & dans votre énergie. Souvenez-vous que vous défendez la plus juste des causes, & que vous combattez le plus perfide des gouvernemens.

» Pendant que vous servirez la république, le directoire s'occupera des besoins de vos familles. . . .

Le ministre termine, en annonçant que, pour éviter tout retard dans la répartition des prises, & faire jouir plus promptement les marins du fruit de leurs triomphes, le directoire a décidé que la valeur du tiers des bâtimens capturés leur seroit payé sur-le-champ.

PARIS, le 17 germinal.

Le directoire vient de recevoir la nouvelle officielle de l'occupation de Florence & de Livourne par les troupes de la république. Le grand-duc s'est retiré à Vienne. Les troupes toscanes ont paru vouloir faire quelque résistance ; mais elle n'a pas été de longue durée.

— La reprise de l'opéra de *la Caravane* a eu hier le plus grand succès. La musique, les décorations d'une magnificence asiatique ou française, les danses, des arts destinés à célébrer l'armée d'Orient & couverts d'applaudissemens, une foule immense, beaucoup d'ambassadeurs & d'étrangers distingués qui pourront porter au dehors le témoignage de l'état brillant des arts parmi nous, tout concouroit à l'enchantement de cette représentation.

— Alquier, ci-devant chargé d'affaires à Munich, est arrivé à Paris.

— Abukaïa, agent du dey d'Alger à Paris, est sorti du Temple. Il sera gardé à vue dans son domicile.

— Charles-Auguste Bonami, chef de brigade à l'armée de Naples, accusé d'y avoir commis des dilapidations, a été enfermé à l'Abbaye, le 15 de ce mois, par ordre du directoire.

Le général Pierre Lefebvre y a été conduit peu d'heures après. On n'en dit pas le motif.

— Charles Nubel, accusé d'avoir fait une banqueroute frauduleuse, a été conduit, le 14 de ce mois, à la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie.

— C'est à tort que les journaux ont publié que les citoyens J. B. & J. A. Malmazet avoient été arrêtés le 10, comme prévenus d'émigration. Ces citoyens ont été en effet arrêtés le 10 par ordre du bureau central, mais pour un tout autre motif ; on les a remis en liberté après un seul interrogatoire.

— Le ministre de la guerre ayant été informé que 160 millions de foin de mauvaise qualité, & capable de tuer les

chevaux, se trouvoient dans les magasins de fourrages à Metz, a ordonné qu'ils fussent jetés dans la rivière, ce qui a été exécuté.

— Les capitaines du commerce d'Arles ont fait don d'un & demi pour cent sur le montant du fret de leurs bâtimens, en faveur des familles des marins embarqués au service de la république. Cet acte de patriotisme a été suivi avec empressement par les capitaines de Saint-Tropez.

— On a publié par extrait une lettre écrite au général Bernadotte, relativement à la manière dont devoient être traités les états de Pélecteur palatin. Une gazette allemande vient de publier encore le paragraphe suivant qui la terminoit :

« Tu général, le directoire exécutif desire, & il m'a prescrit de vous le témoigner, que dans les rapports politiques que vous serez dans le cas d'avoir avec les états germaniques, soit quant aux effets de leur occupation, soit quant aux sauve-gardes qu'il pourroit convenir de leur accorder, vous prenez dorénavant les avis & les directions du général en chef qui, par les instructions spéciales qu'il a reçues du directoire, & par ses rapports journaliers avec la légation française à Rastadt, est dans le cas de vous faire connoître avec précision les instructions du gouvernement. »

— Les Français ont quitté Heidelberg & Bruchsal, le 11 de ce mois, & se sont retirés à Mannheim.

— Philisbourg est bloqué par les troupes françaises.

— Le 9 de ce mois, il est passé à Coblentz 4 mille hommes qui se rendoient à l'armée d'Observation, afin de remplacer les troupes détachées de cette division pour remplacer l'armée du Danube.

— L'archiduc Charles a, dit-on, écrit au directoire helvétique, pour savoir s'il devoit regarder les Suisses comme amis ou ennemis de l'Autriche.

— La diète de Ratisbonne vient enfin de répondre à la note de la députation de l'Empire sur l'affaire du citoyen Bacher. Cette réponse porte en substance que, sur la notification faite à la diète de cet événement, les trois collèges de l'Empire ont déclaré n'avoir aucune part à cet événement ; & que, s'il doit être pris une résolution à cet égard de la part de l'Empire, pour se conformer à leur devoir, ils devront en faire part préalablement à leurs commettans.

— Thomas Grenville doit aller de Berlin à Vienne, où il est attendu vers le milieu de germinal.

— Le corps législatif batave a décrété le 9 de ce mois, que les sujets Turcs qui se trouvent sur le territoire de cette république, jouiront, ainsi que leurs propriétés, des mêmes droits & de la même protection qui leur étoient accordés avant la guerre déclarée par la Porte à la France, & la rupture politique avec la république batave.

— Les dernières lettres de Constantinople annoncent que beaucoup d'officiers & soldats français en Egypte ont épousé des musulmanes, & que pour applanir l'obstacle que la différence de religion apportoit à ces mariages, Buonaparte avoit engagé quelques chefs de la religion mahométane de déclarer que, dans les circonstances où se trouvoit l'Egypte, il étoit permis aux femmes turques d'épouser des Français.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 germinal.

79 53 63 25 29.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du cit. PONS (de Verdun).

Séance du 17 germinal.

Un pétitionnaire invite le conseil à prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu en rescision pour cause de lésion d'outre-moitié, dans la vente & revente des biens nationaux. Un projet a été présenté sur cette matière le 7 pluviôse ; il est instant de le mettre à la discussion pour faire cesser l'incertitude des acquéreurs & des tribunaux.

Grenier observe que c'est lui qui présenta le projet dont il s'agit : déjà, dit-il, plusieurs articles sont adoptés, & un quart-d'heure suffiroit pour l'examen des autres articles. Il est d'autant plus urgent de s'en occuper, que votre commission reçoit chaque jour des réclamations. Plus de deux mille procès sont suspendus, & les tribunaux sont indécis dans l'attente d'une loi qui prononce à cet égard. Je demande que la discussion sur la rescision pour cause de lésion d'outre-moitié soit continuée aujourd'hui. — Adopté.

Le représentant Salicetti, membre de la députation du Golo, de retour de son pays où il avoit été par congé, prête le serment de haine à la royauté & à l'anarchie.

Le conseil accepte l'hommage d'une gravure, dont le sujet allégorique rappelle les événemens glorieux qui ont eu lieu en Italie, depuis l'entrée des Français dans ces contrées, dès ce moment devenues libres. Cet hommage est présentée au nom de la veuve du citoyen Vangemsti, professeur de gravure à l'école de Milan, & mort depuis quelques mois.

On reprend la discussion du projet de Grenier ; le rapporteur le présente réduit à ce seul article :

« La loi du 19 floréal an 6 n'est point applicable aux ventes & reventes de biens nationaux faites par ceux qui s'en sont rendus adjudicataires, sous quelques formes & avec quelques clauses qu'elles aient été faites. Ces ventes ne peuvent être attaquées en rescision pour cause de lésion, en quelque valeur que le prix en ait été stipulé ».

Plusieurs orateurs sont entendus : Trumeau combat le projet, qui est défendu par Duchâtel (de la Gironde).

Génissieux observe que le projet est reconnu bon dans son principe ; mais il rappelle que pendant la réaction royale, des acquéreurs de domaines nationaux furent obligés, par forme, de remettre en vente les biens qu'ils avoient acquis. Il pense que cette cession ne peut être regardée comme légitime & qu'il y a réellement lésion. (On murmure). L'orateur insiste & rappelle que des parens d'émigrés se firent alors adjuger par violence les biens que des particuliers avoient acquis. Il demande qu'il soit fait une exception en faveur de ces derniers.

On réclame l'ordre du jour sur l'amendement de Génissieux. — Il est adopté.

Le conseil prononce ensuite l'adoption du projet de Grenier.

Lecoite-Puyraveaux annonce un prochain rapport de la commission des finances, sur les moyens de régulariser les suites des déchéances, d'après la loi du 28 ventôse sur les domaines nationaux. Il propose ensuite de proroger, de quatre mois, le délai accordé aux acquéreurs par la loi

du 27 brumaire dernier, d'après le vœu du directoire & d'un grand nombre de pétitionnaires. — Impression & ajournement.

La discussion continue sur le projet de Chazel ; relatif à la remise des peines aux accusés qui révéleront leurs complices.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DEPERE.

Séance du 17 germinal.

Les commissaires de la comptabilité adressent au conseil, en exécution de la loi du 18 frimaire an 4, l'état des comptes arrêtés par eux, pendant le second trimestre de l'an 7.

Sur le rapport de Chassey, le conseil approuve la résolution du 14 germinal, qui proroge de deux mois, le délai pour les inscriptions hypothécaires.

On reprend la discussion sur la résolution du 28 pluviôse, concernant les halles servant à la tenue des foires & marchés ; après quelques débats, le conseil la rejette.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution relative aux frais de procédure en matière criminelle.

Rossée soutient qu'il est juste de faire payer aux condamnés les frais de procédures criminelles, & d'accorder des indemnités aux accusés innocens. Aussi, dit-il, la résolution ne leur en refuse-t-elle point ; mais parce qu'elle ne s'explique point à cet égard, ce n'est pas une raison pour la rejeter.

Riveoallan trouve qu'il est contraire à la constitution d'exiger une solidarité pour la punition des fautes qui, d'après tous les principes, sont personnelles. Il regarde cette solidarité de peine comme contraire à la morale, & propre à augmenter la masse de ceux qui, n'ayant rien, sont toujours en guerre ouverte contre ceux qui ont quelque chose.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 17 germinal.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{1}{2}$.	Montpellier.....pair 10 j.
Idem cour. 57 $\frac{3}{8}$ à 58; 58 $\frac{3}{8}$ à 59.	Rente provis.....9 f. 75 c.
Hambourg.....193, 191.	Tiers cons.....10 f. 63 c.
Madrid.....14 f. 37 c.	Bon $\frac{2}{4}$1 f. 15 c.
Mad effec.....10 f. 75 c.	Bon $\frac{3}{4}$
Cadix.....10 f. 37 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix effect....14 f. 75 c.	Bondes 6 dern. mois de l'an 6,
Gènes.....98, 96.	73 f.
Livourne.....106, 105.	Or fin.....106 f.
Bâle.....1 ben., $\frac{1}{2}$ per.	Ling. d'arg.....50 f. 75 c.
Lausanne..... $\frac{1}{4}$ p.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Milan.....53 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....5 f. 40 c.
Geneve.....	Quadruple.....81 f. 63 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 63 c.
Marseille.....pair 10 j.	Guinée.....26 f. 25 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.....35 f.
Esprit $\frac{2}{3}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 290 f. — Rochelle, 22 d., 310 fr. — Cognac 22 d. 330 f. — Huile d'olive, 1 f. 25 à 35 c. — Café Martin, 3 fr. 30 c. — Café St-Domingue, 2 fr. 95 à 3 fr. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 3 f. 15 à 25 c. — Savon de Mars., 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 55 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.	

A. FRANÇOIS.